

Zeitschrift: Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 53 (1977)
Heft: 5

Artikel: "CANAC", le catalogage national centralisé en France
Autor: Frossard, Monique / Neet, Hanna Elisabeth
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«CANAC», le catalogage national centralisé en France

*Rapport présenté par Monique Frossard et Hanna Elisabeth Neet
le 15 mars 1977 à l'Assemblée générale de
l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés*

Was ist CANAC und welche Erfahrungen hat man damit in Frankreich gemacht? Der vorliegende Bericht beschreibt das Funktionieren des Systems und schildert einige der Ergebnisse, welche aus dem versuchsweisen Einsatz an 70 französischen Bibliotheken resultieren.

Qu'est-ce que CANAC et quelles sont les expériences faites en France avec ce système? Le présent rapport décrit le fonctionnement de CANAC et quelques résultats de la mise en action provisoire de ce programme dans 70 bibliothèques françaises.

A l'instar de la Bibliothèque du Congrès à Washington (qui assume le catalogage central des bibliothèques américaines depuis trois quarts de siècle) la Bibliothèque nationale en France est devenue le centre national de catalogage des bibliothèques françaises.

Le Secrétariat d'Etat aux universités/Service des bibliothèques a créé une Division de la Coopération et de l'Automatisation (DICA) à laquelle est rattaché le service du CANAC.

L'objectif de base du CANAC consiste à libérer progressivement les bibliothèques françaises du catalogage descriptif (auteurs et titres). Ce service permet donc de faire bénéficier les bibliothèques du catalogage effectué une seule fois par le Service français automatisé de la Bibliothèque nationale de Paris. Le fichier automatisé de la Bibliothèque nationale est alimenté par des notices catalographiques depuis le 1er janvier 1975. Le catalogage descriptif est celui des notices de la Bibliographie de la France, selon l'International Standard Book Description (ISBD) dans la version de la Norme française AFNOR (Association Française de Normalisation) NF Z 44-050 de janvier 1975.

Pour l'instant, le Service du catalogage centralisé ne s'applique qu'aux livres annoncés dans la *partie officielle* de la BGF (dépôt légal). Des publications en série, les publications officielles, la musique, les cartes et plans, seront pris en considération ultérieurement. Le CANAC ne produit actuellement que des fiches individuelles destinées à l'intercalation dans les fichiers des bibliothèques. La mise à disposition d'autres produits bibliographiques, tels que des catalogues sur listes, est prévu dans un deuxième temps.

Les bibliothèques possédant des installations électroniques pourront s'adresser au CANAC afin d'obtenir des bandes magnétiques à la place de

fiches. En effet, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne reçoit déjà la bande française INTERMARC et utilise les notices bibliographiques (qui ont été rédigées à Paris) pour son propre service de catalogage.

Commande de fiches

Une bibliothèque peut commander autant de fiches qu'elle le désire. Les fiches du CANAC ne sont pas distribuées à partir d'un stock central de fiches; elles sont produites à la *demande individuelle* des bibliothèques.

A cet effet, la bibliothèque qui entre dans le système doit soumettre une demande d'abonnement dans laquelle elle désigne quelles cotes elle utilise, quelle forme de vedette elle préfère (forme scientifique ou forme simplifiée) et quels jeux de fiches (8 possibilités) elle désire commander. Ces renseignements donnés lors de la demande peuvent être modifiés par la suite.

Les commandes elles-mêmes s'effectuent sur des bordereaux. Le bordereau de commande prévoit l'inscription de deux cotes pour chaque livre: une cote dite de magasin (à 20 positions) et une cote dite de libre accès (à 4 lignes de 8 positions chacune). Chaque commande doit obligatoirement être accompagnée d'au moins une cote. Vu cette exigence, la commande doit se faire «livre en main», c'est-à-dire que les bibliothèques doivent d'abord acheter les ouvrages et commander les fiches ensuite.

L'identification du livre se fait à partir du numéro publié dans la Bibliographie de la France. L'identification de l'ouvrage d'après l'International Standard Book Number (ISBN) est prévu, mais elle n'interviendra que lorsque cet indice – ou mieux son emploi – sera davantage généralisé en France. Etant donné que 20% seulement des ouvrages possèdent un ISBN, les numéros de commandes doivent être recherchés dans la Bibliographie de la France. Pour le moment il n'est pas possible d'obtenir simultanément les livres et les fiches. La généralisation de l'ISBN y remédiera peut-être un jour.

Une commande doit comprendre au moins huit ouvrages. Deux brochures éditées par le CANAC: «Démarche à suivre pour remplir un bordereau» et un «Manuel de l'utilisateur» expliquent dans les moindres détails les étapes à suivre pour obtenir des fiches.

En ce qui concerne les fiches à commander, il convient d'attirer l'attention sur le fait que seul le catalogage des fiches destinées aux fichiers «auteurs et anonymes» et aux fichiers «titres» est effectué complètement; pour les fichiers systématique et alphabétique des matières, les bibliothèques conservent la charge de compléter les fiches de base, dont elles doivent commander un nombre suffisant.

Outre le jeu de fiches standard, les bibliothèques ont sept autres possibilités de déterminer le jeu de fiches qui convient le mieux à leur système de dépouillement: elles peuvent, par exemple, supprimer les fiches aux auteurs secondaires, les fiches aux entrées secondaires auteur-titre, etc. Une bibliothèque peut également commander plusieurs exemplaires d'un jeu de fiches; ainsi,

une bibliothèque centrale pourrait effectuer des commandes de fiches pour ses filiales.

Quant aux vedettes, elles sont celles utilisées par la Bibliographie de la France, c'est-à-dire scientifiques. La fiche portera donc LIVIUS en vedette et non TITE-LIVE. Cependant, des vedettes simplifiées pourront être obtenues sur demande.

Bilan de l'expérience CANAC

Soixante dix bibliothèques ont testé le système pendant un an — la plupart étaient des bibliothèques publiques, mais une quinzaine de bibliothèques universitaires y participaient également. Depuis octobre 1976 le nombre de clients a été porté à quelque cent cinquante bibliothèques. Le Service de fiches CANAC devrait atteindre son rythme de croisière dans le courant de cette année. Bientôt toutes les bibliothèques qui le souhaitent pourront bénéficier de ce service, *y compris les bibliothèques étrangères*.

Il est certain qu'une telle innovation comporte des difficultés, soulève certains problèmes et suscite bon nombre de critiques. Selon les informations de Monsieur M. Lamy, Chef du Bureau de l'Automatisation de la DICA, le problème majeur rencontré par les bibliothèques françaises demeure le délai encore long qui s'écoule entre la publication d'un ouvrage et la parution de sa notice dans la Bibliographie de la France. Des efforts constants sont consentis afin de réduire ce délai mais il faudra toujours compter un minimum d'un mois et demi entre le dépôt de l'ouvrage et la publication de la notice.

En ce qui concerne les bordereaux de commandes, ils sont traités dans la journée où ils sont reçus. Etant donné les délais postaux, il faut compter de trois à huit jours (en France) entre la réception d'un bordereau de commande et la livraison du paquet de fiches à la bibliothèque. Les réclamations peuvent être formulées après quinze jours. Enfin, le coût est estimé à FF 0,15 par fiche. Si donc une bibliothèque désire commander une dizaine de fiches par livre en moyenne, le coût pour 1000 ouvrages atteindra la somme de 1500 FF. L'aspect économique du système paraît intéressant.

Les bibliothèques testées ont pu couvrir par le Service des fiches CANAC 20 à 25% de leur catalogage descriptif. Les améliorations et suggestions proposées par ces bibliothèques «test» ont été retenues. Le système sera à l'avenir encore amélioré; les fiches pourront être de mieux en mieux adaptées aux désirs particuliers des bibliothèques. Celles-ci auront notamment la possibilité de supprimer dans les fiches toutes les zones ou sous-zones de l'ISBD, qu'elles jugeront superflues pour leurs besoins propres. La procédure de commande, assez fastidieuse, il faut en convenir, demeurera cependant inchangée.

Des renseignements concernant l'évolution récente du CANAC peuvent être obtenus auprès du Centre de documentation de la DICA, 61 rue de Richelieu, F-75002 Paris.